

Coopération des 4 CDG bretons

Schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation



*Rassembler nos forces
pour produire, ensemble, des services
publics efficaces, au bénéfice
des collectivités bretonnes*



Une solide histoire de coopération

Cette coopération a développé au fil des ans une culture commune, ancrée sur les besoins des territoires et ce, dès les années 90 (forums et Conférences Régionales de l'Emploi, salons, actions collectives envisagées dans le domaine du recrutement, l'emploi et la gestion prévisionnelle des effectifs...).

Elle est fondée sur des principes clés, incontournables, gages d'une coopération sereine et de qualité.

Elle s'est appuyée sur une première charte de fonctionnement en 2007, puis sur une seconde en 2017 et enfin un règlement de coopération qui établit des principes fondamentaux :

- l'autonomie de chaque Centre de Gestion
- la désignation d'un " chef de file " par action
- l'élaboration d'un programme fixé et évalué par les président.e.s sur propositions des directeurs.trices
- la libre coopération, avec une information permanente et mutuelle ; de fait, la coopération peut s'exercer à 2, 3 ou 4 CDG, au delà du cadre départemental.

De cette culture de la coopération, de son histoire et de la volonté continue d'innover, les 4 CDG de Bretagne se sont accordés sur des orientations stratégiques fortes pour les années à venir. Elles relèvent à la fois :

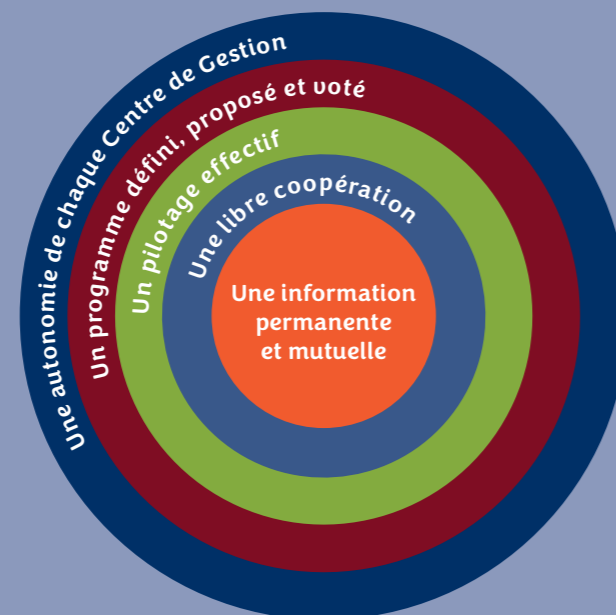
- des missions obligatoirement régionalisées par la loi portant principalement sur les concours et l'emploi, exercées sous l'égide du CDG 35 en qualité de coordonnateur régional,
- et des coopérations volontaristes entre les 4 CDG de Bretagne portant sur des missions facultatives dans le cadre d'une répartition des projets selon les expertises locales.

Une stratégie affirmée

L'ensemble des CDG de Bretagne manifeste par ce schéma leur volonté d'une coopération sereine, efficace et agile, permettant des avancées dans les services rendus aux collectivités.

L'enjeu est donc de conduire de manière innovante des actions à l'échelle régionale, de façon plus efficace, tout en répondant aux besoins spécifiques des collectivités et des différents territoires.

En ce sens, le territoire régional représente l'espace le plus pertinent pour inscrire cette coopération et, ainsi, apporter des réponses expertes et adaptées, optimiser les réponses et les fonctionnements, partager les pratiques...



1 Renforcer l'attractivité de la FPT

Promouvoir et valoriser les métiers territoriaux

- 1- Animer une campagne de communication périodique et multi supports
- 2- Lancer une marque employeur régionale
- 3- Ouvrir un portail régional emploi/formation

Positionner les CDG comme porte d'entrée principale vers l'emploi public territorial

- 1- Renforcer et diversifier nos partenariats avec les acteurs de l'emploi
- 2- Assurer un suivi des résultats d'insertion des CDG
- 3- Harmoniser les dispositifs de préparation aux métiers territoriaux
- 4- Répertoire l'offre de formations professionnalisantes



2 Repenser la santé au travail pour le service public en Bretagne

Définir une offre innovante articulant la médecine préventive et la médecine agréée

- 1- Identifier les besoins, les marges de manœuvres et le champ des possibles en partenariat avec les Universités, l'Agence Régionale de Santé, l'Ordre des médecins...
- 2- Construire un parcours santé des agent.e.s publics
- 3- Formaliser un plan d'actions opérationnel adapté au contexte

Constituer et fidéliser des équipes de professionnels de santé adaptées à la sphère publique

- 1- Développer un réseau inter-CDG de Bretagne
- 2- Organiser un parcours de formation pour les professionnels de santé
- 3- Rechercher la cooptation des étudiant.e.s en médecine et professionnels de santé



3 Porter une dynamique d'expérimentation

Acculturer les équipes à la Recherche et Développement

- 1- Engager les équipes dans les démarches R&D
- 2- Valoriser le droit à l'expérimentation

Mener la réflexion prospective et anticiper les besoins des collectivités

- 1- Prendre part aux travaux des commissions de la Fédération Nationale des CDG
- 2- Définir un plan d'actions avec des moyens dédiés à l'expérimentation

Partager les connaissances sur les enjeux et bonnes pratiques entre CDG, intercommunalités et partenaires à un niveau régional

- 1- Sensibiliser les élus en s'appuyant sur la dynamique régionale
- 2- Organiser des immersions réciproques entre agent.e.s des collectivités et des CDG
- 3- Créer des partenariats externes et associer les universitaires à nos travaux

Les 5 axes stratégiques

Des orientations en lien avec les besoins des territoires



4 Se donner un temps d'avance pour l'innovation technologique au service des collectivités

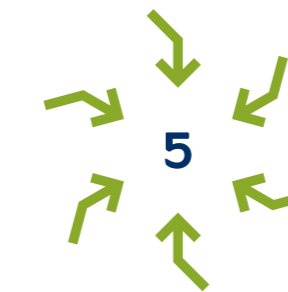
Accompagner les évolutions technologiques

- 1- Former des agent.e.s et élu.e.s aux évolutions technologiques et aux outils
- 2- Réaliser une veille sur les technologies et les outils
- 3- Recruter des apprentis et stagiaires pour les nouvelles missions et favoriser l'acculturation aux nouvelles technologies

Élaborer une stratégie informatique régionale

(en complémentarité des démarches mutualisées au niveau national par le Groupement d'Intérêt Public informatique des CDG)

- 1- Réaliser un audit des systèmes
- 2- Sécuriser et assurer nos systèmes
- 3- Élaborer un schéma
- 4- Créer un open data breton



5 S'engager pour une convergence des pratiques sur l'ensemble du territoire

Définir le socle, prioriser parmi les réponses à harmoniser en préservant les adaptations locales

- 1- Cibler les thématiques portées à l'échelle de la coopération et flécher le niveau de mutualisation attendu
- 2- Préciser le(s) binôme(s) chef(s) de file par thématique

Diffuser des réponses communes et communiquer ensemble

- 1- Participer à la réflexion nationale au sein de la Fédération Nationale des CDG
- 2- Créer et développer des outils adaptés à une communication commune (sites, plates-formes...)

Mutualiser les moyens

- 1- Analyser et faire converger nos modèles économiques
- 2- Définir les moyens à prioriser

Des valeurs, socle de la coopération des 4 CDG bretons

Les 4 Centres de Gestion bretons de la Fonction Publique Territoriale s'accordent et s'engagent sur des valeurs communes au service des territoires.

Transparence

Souplesse

Réactivité

Respect

Rigueur

Agilité

Selon ces principes, la mise en œuvre de la coopération régionale des CDG suppose d'approfondir l'interconnaissance des contextes de chacun, en partageant notamment les modèles économiques de chaque établissement.

La concertation permanente dépasse par nature la sensibilité politique des gouvernances, les acteurs et les équipes. En effet, **la coopération efficace, sereine et fondée sur la confiance, s'inscrit dans la durée et l'intérêt général.**

Dans cette perspective, les 4 Présidents soulignent leur volonté de :

“ Rassembler les forces des CDG bretons pour produire ensemble des services publics efficaces au bénéfice des collectivités bretonnes. ”

Vincent Le MEAUX
Président du CDG 22



 **cdg** 22
CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

Yohann NÉDÉLEC
Président du CDG 29



 **cdg** 29
le cœur du triangle public local
L'Association et l'Innovation

Chantal PÉTARD-VOISIN
Présidente du CDG 35



 **cdg** 35

Yves BLEUNVEN
Président du CDG 56



 **GG**
Morbihan